

## “Les 48 heures des bourgmestres”: le CSA adresse un grief à RTL

Le Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a adressé deux griefs au groupe RTL Belgium relatifs à la couverture des élections communales et provinciales. Le premier pour ne pas avoir transmis son dispositif avant la période électorale. Le second pour une *“possible atteinte à l'équilibre et la représentativité des tendances politiques”* pendant l'émission *Les 48 heures des bourgmestres*, au cours de laquelle des bourgmestres sortants ont été interviewés du 3 au 5 septembre 2018. Cette décision a été prise sur la base de l'analyse du Secrétariat d'instruction du CSA. Les plaignants regrettaient que *“les autres tendances politiques présentes au niveau local ne bénéficiaient pas de la même médiatisation”*. Une décision finale sera prise après l'audition des arguments de RTL attendue en mai.